

Salazie, le 7 février 2023

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ



Horaires d'ouverture des services administratifs
Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h03
Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 15h03

RECENSEMENT DES EAUX DE BAINADE

PARTICIPATION DU PUBLIC

**Participez au recensement des eaux de baignade du 7 février au 7 mars 2023
pour la saison balnéaire 2024**

Une directive de l'Union européenne sur la qualité des eaux de baignade demande à tous les Etats membres d'établir une liste des eaux de baignade avant chaque saison balnéaire, afin qu'une surveillance de la qualité de ces eaux soit réalisée.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a confié aux communes la réalisation du recensement de ces eaux de baignade.

Dans le cadre de ce recensement, la participation du public est demandée.

Si vous souhaitez formuler des suggestions et observations sur les lieux de baignade qu'il conviendrait de retenir pour un plan de surveillance analytique lors de la saison balnéaire 2024, il vous est proposé d'inscrire vos remarques sur le registre mis à votre disposition en mairie :

- Centrale à Salazie village,
- Annexe de Hell-Bourg,
- Annexe de Grand-Ilet,
- Annexe de Mare à Martins,
- Annexe de Mare à Vieille Place.

Vous pouvez également exprimer votre avis à l'adresse internet suivante : infos@ville-salazie.fr

Mairie de Salazie - 1, Place Théodore Simonette 97433 Salazie ; Tel : 02 62 47 58 00 ; Fax : 02 62 47 60 06 ;
Courriel : infos@ville-salazie.fr / www.ville-salazie.fr

